

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST

n° 01.081

L'An Deux Mille Un, le 29 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2001

DATE D'AFFICHAGE

22 JUIN 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme GEOFFROY
M. COASSIN représenté par Melle ISENDICK
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement de la Rue des Thuyas

VOTE : UNANIMITE

Les Services Techniques de la Ville ont élaboré le projet d'Aménagement de la rue des Thuyas pour le tronçon situé entre l'avenue du Maine-Geoffroy et l'allée des Oeillets.

Les travaux ont pour objet :

La réalisation d'un réseau d'eaux pluviales ainsi que la construction d'un système drainant, les fourniture et pose de bordures et caniveaux, la construction complète de la chaussée revêtue en bi-couche bleu, ainsi que les trottoirs revêtus en bi-couche rose, la fourniture et pose de candélabres de hauteur 8 ml ainsi que la reconstruction de clôtures au nouvel alignement.

L'estimation globale des travaux se monte à 137 204,11 Euros TTC, soit 900 000 Francs TTC.

Un Avis d'appel public à la concurrence pour le lancement de l'Appel d'offres ouvert a été envoyé le 26 avril 2001. La date limite de remise des offres a été fixée le 5 juin 2001. La Commission d'ouverture des plis, lors de sa réunion du 21 juin 2001 a décidé de retenir, la proposition de l'entreprise ROUSSEAU-MAGNE pour un montant de 115 981,86 Euros TTC, soit 760 791,13 Francs TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Dossier de Consultation d'Entreprises établi par les Services Techniques,
- VU l'avis de la Commission de Travaux du 19 avril 2001,
- VU le choix de la Commission d'ouverture des plis du 21 juin 2001,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'offres ouvert pour l'aménagement de la rue des Thuyas entre l'avenue du Maine-Geoffroy et l'allée des Oeillets,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du marché à intervenir avec l'entreprise suivante ROUSSEAU-MAGNE pour un montant de 115 981,86 Euros TTC, soit 760 791,13 Francs TTC,
- d'imputer les dépenses correspondantes au titre du Budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS